

Politique de Patinage Canada sur les appareils photos des spectateurs

La politique de Patinage Canada sur les appareils photos des spectateurs est en vigueur aux événements afin d'assurer la sécurité et de respecter la vie privée des athlètes en plus d'offrir un environnement sans distraction pour tous les spectateurs.

Les spectateurs n'ont le droit, que pour leur usage personnel, d'utiliser de petits appareils photos visez et déclenchez. Patinage Canada interdit ce qui suit à ses événements :

- aucune photographie au flash;
- aucun sac pour appareil photo dans l'installation;
- aucune utilisation d'appareil photo professionnel et d'objectif mobile;
- aucun appareil photo ne peut nuire de façon visuelle ou sonore aux autres spectateurs pendant l'événement;
- il est strictement interdit de revendre des photos ou d'afficher des photos sur des sites Web professionnels;
- l'enregistrement vidéo est formellement interdit avec tout appareil, dont un caméscope, un appareil photo numérique, un téléphone cellulaire ou tout autre appareil ayant des fonctions d'enregistrement vidéo.

Seuls les entraîneurs et les gérants d'équipe accrédités peuvent, en se tenant près de la bande, enregistrer sur bande vidéo la séance d'entraînement ou la performance de leur propre patineur, patineuse ou équipe. Les athlètes qui souhaitent obtenir une bande vidéo de leurs programmes peuvent en acheter une copie du distributeur autorisé de vidéos sur place, le cas échéant.

Le personnel de sécurité de l'installation peut confisquer l'appareil photo de toute personne qui ne respecte pas ces restrictions. De plus, le personnel de Patinage Canada se réserve le droit de restreindre l'utilisation d'autres types d'appareils photos s'il estime que la qualité ou le type d'appareil ne permet pas de protéger les intérêts des athlètes ou de l'événement.